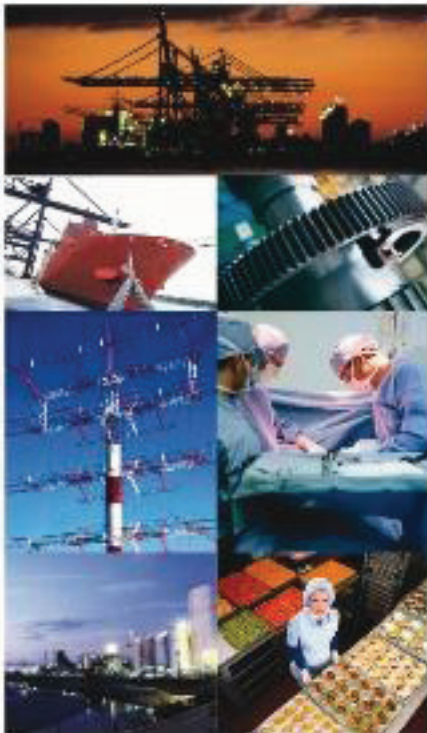




**%cpcu**

25 rue Georges Pitard  
75015 Paris

*À l'attention de Guillot*



## **VERIFICATION TECHNIQUE**

**Verification technique de la stabilité au feu d'une structure**

**75 paris**

Verification de la conformité des conditions de l'article 28 de l'arrêté du 18 novembre 1997.

N° DE CONTRAT :

CHRONO :

DATE : 17/05/2011

VOTRE INTERLOCUTEUR APAVE : Sébastien BOURGEOIS



**EVRY**

30 Rue des Malines

LISSES

91027 ÉVRY Cedex

Tél. : 01.60.91.86.86 - Fax : 01.60.91.86.51

[www.apave.com](http://www.apave.com)

**Verification technique de la stabilité au feu d'une structure**

Verification de la conformité des conditions de l'article 28 de l'arrete du 18 novembre 1997.

LIEU : 75 paris

DATE D'INTERVENTION : 12/05/2011

ACCOMPAGNATEUR : Mr Guillot

DESTINATAIRES EN COPIE :

PRESTATION : VERIFICATION TECHNIQUE	MISSIONS OBJET DU RAPPORT	INTERVENANTS
Sécurité des personnes - Dispositions constructives - dSc	<input checked="" type="checkbox"/>	Sébastien BOURGEOIS

# SOMMAIRE

<b>1. SYNTHÈSE DES RESULTATS</b> .....	<b>3</b>
<b>2. GENERALITES</b> .....	<b>3</b>
2.1. Objectif de la prestation .....	3
2.2. Classement de l'établissement .....	3
2.3. Référentiels réglementaire .....	3
2.4. Commentaires relatifs au déroulement de la prestation .....	3
<b>3. DESCRIPTION DES OUVRAGES EXAMINES</b> .....	<b>3</b>
3.1. Caractéristiques générales de l'opération .....	3
3.2. Périmètre de la prestation .....	3
3.3. Locaux non visités .....	3
3.4. Documents examinés .....	3
<b>4. RESULTATS ET AVIS</b> .....	<b>4</b>
4.1. Légendes .....	4
4.2. Observations générales .....	4
4.3. Constats et observations spécifiques .....	4
<b>5. CONCLUSION</b> .....	<b>5</b>

## 1. SYNTHÈSE DES RESULTATS

## 2. GENERALITES

### 2.1. Objectif de la prestation

Le présent rapport concerne les vérifications techniques réalisées dans les domaines d'activité, de compétences et d'interventions appliqués aux ouvrages et définis dans le contrat :

Sécurité des personnes - Dispositions constructives

#### Limites de mission :

batiment industriel structure béton facade bardage.

### 2.2. Classement de l'établissement

Classement : Lieu de travail, Type : code du travail

Commentaires : Selon classement de la commission de sécurité.

### 2.3. Référentiels réglementaire

Date de référence : 11/05/2011

Arrêté du 18 novembre 1997

### 2.4. Commentaires relatifs au déroulement de la prestation

RAS

## 3. DESCRIPTION DES OUVRAGES EXAMINES

### 3.1. Caractéristiques générales de l'opération

Batiment incluant chaudières de production CPCU vaugirard paris 15

### 3.2. Périmètre de la prestation

Vérification des conditions de l'article 28 de l'arrêté du 18 novembre 1997

### 3.3. Locaux non visités

Néant

### 3.4. Documents examinés

Plan d'intervention du site

## 4. RESULTATS ET AVIS

### 4.1. Légendes

Conforme (C) : les avis C sont délivrés lorsque la partie d'ouvrage ou l'élément concerné est conforme aux dispositions du référentiel défini précédemment.

Non Conforme (NC) : les avis NC sont délivrés lors du constat d'écart entre les exigences du référentiel défini précédemment et la partie d'ouvrage ou l'élément concerné.

Sans Objet (SO) : Elément sans objet dans le cadre de la mission

Hors Mission (HM) : Elément ne faisant pas partir de la mission qui nous a été confiée

Pour Mémoire (PM) : Elément ne faisant pas l'objet d'un avis, mais qui est mentionné à titre d'information

Non Vérifié (NV) : Elément non vérifié

### 4.2. Observations générales

RAS

### 4.3. Constats et observations spécifiques

(Limité aux parties visibles sans démontage de l'installation)

dSc

Elément Examiné	Constats et observations	Avis
visite du 12/05/2011	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX LIEUX DE TRAVAIL Armature et membranes métalliques verticales scellées dans le mur nord de la chaufferie et la ferme de rive devront recevoir une projection assurant une stabilité au feu de 2 heures	C
Rapport apave N°068601602330800Q du 15/05/2007	Les parois verticales et horizontales du carneau situé entre la chaufferie et le pied de l'IGH seront coupe feu 4 heures	C
visite du 12/05/2011	La couverture de cette chaufferie sera réalisée a une distance minimale de 3 metres (sur 8 metre mesurés a partir de la facade de l'IGH) par un element de construction M0 coupe feu 2 heures	C
	La stabilité et le degres coupe feu des elements de construction de la chaufferie et des protections devront être confirmés et attestés par un organisme agréé de controle	C
	Cette chaufferie devra etre pourvue en partie haute de 10 exutoires.	C
	Chacun de ces exutoires devra avoir une seurface unitaire minimal de 1m² et situé a plus de 8 metre de tout batiment	C
visite du 12/05/2011	L'ouverture des exutoires devra pouvoir s'effectuer a proximité d'une issue	C
visite du 12/05/2011	La chaufferie devra etre pourvue au minimum de 3 issues de secours	C
visite du 12/05/2011	Le bloc porte obturant l'accès vehicule sera coupe feu deux heures	C
visite du 12/05/2011	Un dispositif de coupure rapide de l'alimentation en combustible sera installé a l'interieur de la chaufferie.	C

## 5. CONCLUSION

L'ensembles des points de l'article 28 de l'arrete du 18 novembre 1997 sont respectés.